

## Info


[Accueil](#)
[Info](#)
[Info Lorient](#)
[Terrains de loisirs dans le Morbihan. Que dit la loi ?](#)

Mardi 05 octobre 2021 07:31



# Terrains de loisirs dans le Morbihan. Que dit la loi ?



Les habitations vues du sentier côtier à Plœmeur (Morbihan). © OUEST-FRANCE

Quelle est la réglementation pour installer une habitation légère ou un mobile-home, sur un « terrain de loisirs » inconstructible, dans le Morbihan ? Ce n'est pas toujours très clair.

Quelle est la réglementation dans le [Morbihan](#) pour installer une habitation légère ou un mobile-home, sur un « terrain de loisirs » inconstructible ? Ouest-France fait le point.

**LIRE AUSSI :** [Repli des campeurs-caravaniers : un dossier de longue haleine pour Sarzeau](#)

Un terrain de loisirs, c'est quoi ?

Cette appellation n'est pas définie dans le code de l'urbanisme. Elle relève de l'usage, indique, dans le Journal officiel Sénat du 15 mai 2014, le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires. Elle « **résulte de l'activité de camping qui aboutit à l'installation d'hébergements de loisirs sur des parcelles privées situées dans des espaces non constructibles, naturels ou agricoles.** »

**LIRE AUSSI :** [Camping sur terrain privé classé : à Erdeven, la municipalité se montre plus ferme](#)

Peut-on y installer mobile-home, chalet, habitations légères ?

Selon l'article R. 111-41 du code de l'urbanisme, les habitations légères de loisirs (construction démontable ou transportable, destinée à une occupation temporaire ou saisonnière) ou mobile-homes (qui peuvent être déplacées par traction) n'ont droit de cité que sur des terrains aménagés spécifiquement : parcs résidentiels de loisirs, villages vacances ou terrains de camping. En théorie donc, ailleurs, sur un terrain privé (sauf dans certaines zones prévues par le plan local d'urbanisme) on peut y poser une tente ou une caravane pour une durée ne dépassant pas trois mois par an.

Quid des terrains sur lesquels sont déjà implantés des hébergements et dont l'usage est réglementé par le Plan local d'urbanisme ? Il existe par endroits une forme de tolérance. À [Plœmeur](#), le PLU de 2013 toujours en vigueur inscrivait la possibilité d'installer, sur la zone naturelle du Talud, des habitations légères de loisirs (qui doivent être démontables et de 80 m<sup>2</sup> maximum au sol), à condition d'obtenir un permis de construire. Depuis la loi Elan de 2018, aucun nouveau permis n'a été délivré. Ailleurs en Bretagne, la situation s'est régularisée par la création du parc résidentiel de loisirs.

## Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient



## Exprimez-vous ! <sup>79</sup>

Débat. Football : POUR ou CONTRE une Coupe du Monde tous les deux ans ?

## L'info en continu

**Bugaed Breizh. À Londres, le...**

05/10/21 - 21:32

**Présidentielle 2022. Trente...**

05/10/21 - 21:31

**Plœmeur. Quel projet pour le...**

05/10/21 - 21:00

**Hennebont. La Garde du Vœu,...**

05/10/21 - 20:30

**Centre médico-social à...**

05/10/21 - 20:22

[Toute l'info en continu](#)

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Lanester. Le corps d'une femme découvert dans le Scorff**

N°2 **Vent jusqu'à 120km/h, pluies abondantes... De fortes...**

N°3 **Sauzon. Ils ont participé à la conception de ce lieu...**

N°4 **Lorient. L'hôtel Mercure s'agrandira par le haut**

N°5 **Lorient. Deux rencontres à la librairie A La Ligne**

## Quiz et jeux


[sur mer](#)

Qui peut décider d'urbaniser le littoral ?

L'article 42 de la loi Elan ajoute un alinéa à l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme prévoyant que le Scot (Schéma de cohérence territoriale) précise les modalités d'application des dispositions de la loi Littoral, en tenant compte des paysages, de l'environnement, des particularités locales et de la capacité d'accueil du territoire. Le Scot détermine les critères d'identification des « villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés ». À ce Scot de localiser les dents creuses susceptibles d'urbanisation du littoral. La loi exclut néanmoins expressément une urbanisation dans la bande littorale de 100 m et les espaces proches du rivage. Le Scot, qui donne les orientations en matière de développement et d'urbanisation des communes d'un secteur, étant un document supra communal, à charge ensuite aux différents PLU d'en respecter les orientations.

Ouest-France

### Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

[Auray](#)
[Hennebont](#)
[Lorient](#)
[Ploërmel](#)
[Pontivy](#)
[Vannes](#)

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour

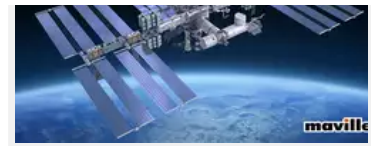


### Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

\* Votre email

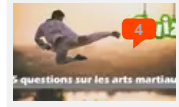
Envoyer



### 5 questions sur... l'ISS (Station spatiale internationale)



Quiz. Journée Mondiale du Chocolat



Quiz. 5 questions sur les arts martiaux

Tous les quiz

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

#### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par



© Copyright maville.com | WEB66

